



Bulletin d'adhésion au
Collectif Monnaie Locale Complémentaire et Citoyenne Vosges

Nom :.....
Prénom :.....
Nom de l'Entité :.....
Adresse :.....
:.....
Code postal :.....
Ville :.....
Téléphone :.....
Email :.....

Cotisation libre versée :..... €

Règlement en : Espèces Chèque à l'ordre de l'association

Collège : Institution
 Prestataire
 Association
 Particulier

J'adhère à l'association pour l'année et aux valeurs de la charte de la Brimbelle

Fait en deux exemplaires à le/..../....

Je n'accepte pas que les photos ou vidéos sur lesquelles je figure puissent être utilisées par l'association pour ses besoins de communication.

En aucun cas, l'association ne cédera les photos ou vidéos visées à des tiers.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne.



Charte du Collectif Monnaie Locale Complémentaire et Citoyenne Vosges

La Brimbelle est une monnaie **solidaire et citoyenne vosgienne** qui facilite les **échanges de proximité**.

Elle fonctionne en toute **légalité**.

Elle participe à une revitalisation **du territoire**.

Elle est un **lien** entre les personnes, les collectivités, les producteurs de biens et de services qui la soutiennent et l'utilisent.

Ses acteurs s'engagent pour un respect de l'humain et de l'environnement.

Elle repose sur les principes suivants :

- **Consolider** le tissu économique de proximité en favorisant les circuits courts.
- **Encourager** localement la création ou le maintien d'emplois et de filières de production dans les domaines répondant aux **besoins essentiels** des citoyens.
- **Faire que** chaque **achat** soit un **acte citoyen** qui améliore la **qualité de vie** et renforce les **liens** entre producteurs et consommateurs.
- **Encourager** les échanges **équitable**s et **éthiques** (solidarité, économie circulaire et préservation des ressources naturelles).
- **S'inscrire** dans un champ de **valeurs sociales et environnementales**.
- **Envisager** le « bien-être » individuel comme **indissociable** du « bien-être » collectif.
- **Se réappropri**er l'économie **par et pour** l'Homme, sans spéculation ni thésaurisation.
- **Gérer démocratiquement** ce bien commun qu'est la monnaie locale.

Cette charte se veut **évolutive**.

En tant que citoyens, consommateurs, commerçants, représentants d'entreprises ou partenaires institutionnels :

Nous nous engageons à développer la *Brimbelle* par toute action **conforme aux valeurs** décrites dans cette charte.

Fiche explicative de la fiche d'adhésion :

Nom de l'entité :

Le nom soit de la société (commerce, artisan, ...), soit de l'association, soit de l'institution.

Collège :

Sont considérés comme :

- Institutions, les membres personnes morales représentant une collectivité locale, une institution publique, une chambre consulaire, une banque partenaire.
- Prestataires, les membres personnes physiques entrepreneurs, les membres personnes morales représentant une entreprise (toute forme juridique confondue), et/ou une association à objet économique, représentant professionnels, représentant services municipaux.
- Associations, tous membres personnes morales représentant une organisation à but non lucratif.
- Particulier, tous membres physiques n'entrant dans aucune des catégories précitées.

Nous considérons que tout membre personne physique représentant une personne morale, sera considéré dans la même catégorie que ladite personne morale : il ne peut représenter une organisation et lui-même à la fois.